

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



**1<sup>re</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mardi 16 septembre 1980,  
à 15 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour :	
Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République-Unie de Tanzanie .....	1
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .....	1
Allocution de M. Salim Ahmed Salim, président provisoire, chef de la délégation de la République-Unie de Tanzanie .....	1
Point 97 de l'ordre du jour :	
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions .....	4
Point 3 de l'ordre du jour :	
Pouvoirs des représentants à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale :	
a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs .....	4
Point 4 de l'ordre du jour :	
Election du Président de l'Assemblée générale .....	4
Point 19 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies .....	6

*Président* : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de la session par le chef  
de la délégation de la République-Unie de Tanzanie**

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Minute de silence consacrée à la prière  
ou à la méditation**

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière et à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

*Allocution de M. Salim Ahmed Salim, président provisoire, chef de la délégation de la République-Unie de Tanzanie*

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Au moment où nous sommes réunis pour

l'ouverture de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, je voudrais, selon la tradition établie, réfléchir avec vous à l'expérience que nous avons acquise et aux leçons que nous avons apprises depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, ainsi qu'à leur application à l'ordre du jour à venir des Nations Unies.

4. Les 12 derniers mois ont constitué pour les Nations Unies une période très chargée et pleine d'épreuves. Je pourrais même dire que l'année a été agitée et difficile, tant au plan politique qu'au plan économique. L'Assemblée générale a dû se réunir deux fois, lors des sixième et septième sessions extraordinaires d'urgence — consacrées respectivement à la question de l'Afghanistan et à la question de Palestine —, en plus de la onzième session extraordinaire qui avait été prévue, concernant la coopération économique internationale.

5. Lorsque nous nous sommes réunis l'an dernier, nous avions devant nous un ordre du jour très chargé. La plupart des problèmes qui figuraient à cet ordre du jour persistent et d'autres, nouveaux, s'y sont ajoutés. La voie menant à une solution juste et équitable des principaux problèmes en suspens continue à nous échapper. Dans certains cas, les positions sur ces problèmes se sont durcies, rendant plus difficile la recherche de solutions négociées. En outre, de nouvelles crises sont apparues, qui sont venues s'ajouter aux anciennes.

6. Il y a eu, par exemple, la détérioration dramatique des relations entre les Etats-Unis et l'Iran et la détention du personnel diplomatique américain. C'est véritablement une source de déception et d'inquiétude que l'année n'ait pas été marquée par une amélioration de ces relations et que des membres du personnel diplomatique américain restent détenus en otages depuis 10 mois déjà.

7. Les événements en Afghanistan ont également aggravé la situation internationale. La sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a été expressément convoquée pour traiter de cette question.

8. Dans l'ensemble, cette année a connu une aggravation dangereuse de la tension internationale, créant un climat de méfiance et de soupçons mutuels profonds, surtout parmi les grandes puissances, et, ce faisant, compromettant, menaçant peut-être même gravement l'esprit et la lettre de la détente. Il n'est pas douteux que la situation internationale actuelle est des plus inquiétantes et que, à moins qu'une détérioration nouvelle ne soit enrayée, il pourrait en résulter des conséquences dangereuses pour la paix et la sécurité mondiales.

9. Ainsi, l'heure n'est donc ni à la joie ni aux félicitations. Les problèmes devant lesquels nous nous trouvons demandent encore plus d'efforts, d'imagination et

de sagesse; ils réclament du courage, un certain ressort moral, du dévouement et de l'esprit de sacrifice. Avant tout, ils exigent de la retenue parmi les nations les plus puissantes.

10. Au cours de l'année écoulée, il y a eu une réaffirmation très forte de l'importance de l'Assemblée générale en tant qu'instance vitale, au sein de laquelle des efforts sérieux peuvent être entrepris pour résoudre les problèmes généraux du monde. Si, parfois, nous ne nous entendons pas ou si nous ne pouvons convenir immédiatement de solutions, cela ne doit pas pour autant éclipser l'importance de l'Assemblée générale ni le sens des efforts des Nations Unies.

11. La force des Nations Unies réside dans les principes qu'elles représentent. Ces principes sont à la base de notre vision même de l'avenir et des fondements de l'action mutuelle et harmonieuse entre les nations. Nous adhérons tous au principe de l'égalité des Etats souverains indépendants; nous adhérons tous à la Déclaration universelle des droits de l'homme, de même qu'au principe de l'égalité et de la dignité de tous les êtres humains, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur croyance ou de leur sexe. Nous nous opposons à la discrimination raciale, quels qu'en soient les formes ou le prétexte. Nous nous sommes engagés à améliorer la qualité de la vie de tous les peuples et, du fait même de notre appartenance à l'Organisation des Nations Unies, nous sommes engagés à l'égard de la conciliation, de la négociation, de la coexistence pacifique et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces principes, et d'autres, constituent les objectifs et la nécessité de l'Organisation.

12. Ce ne sont point là des objectifs que l'on puisse atteindre de façon immédiate. Ce sont des buts et des objectifs auxquels doivent tendre les générations successives. Ils constituent pour l'humanité un ordre du jour et un défi permanents. Nous ne saurions être naïfs ou simplistes et nous attendre que nous puissions les réaliser en un an, en une décennie ou même en une seule génération. Ce qu'il faut, c'est une vision lucide de la voie que nous suivons et la capacité de créer toutes les possibilités susceptibles de nous rapprocher de nos objectifs et de les mettre à profit. Notre plus grande épreuve est de savoir trouver les dirigeants éclairés et pleins de ressources qui seront capables et désireux de défendre les principes de notre charte.

13. Le siècle actuel a eu le bonheur d'avoir des chefs semblables. Ceux qui ont rédigé la Charte des Nations Unies avaient une vision qui leur a permis de dépasser des intérêts étroits et limités. De même, il y a 25 ans, des chefs éclairés se sont réunis à Bandoung<sup>1</sup> et ont compris la nécessité et le rôle futur des pays qui, jusque-là, avaient été les pions impuissants de la rivalité d'autres nations. C'est là qu'ont été posées les bases qui devaient permettre la naissance officielle du mouvement des non-alignés, mouvement qui, aujourd'hui, exerce une si grande influence dans les affaires mondiales.

14. Notre tâche consiste à traduire cette vision en réalité grâce à des programmes pratiques. Chaque fois que nous faisons des progrès visibles dans ce sens, nous

devrions nous en féliciter, y trouver une source d'espoir et de force en vue de réalisations plus grandes encore.

15. C'est ainsi que nous avons tous connu un grand moment : celui où, le 25 août dernier, lors de l'ouverture de la onzième session extraordinaire, nous avons souhaité la bienvenue parmi nous à la république indépendante du Zimbabwe. L'indépendance du Zimbabwe occupe une place particulière dans l'évolution de la communauté internationale. D'année en année, la question de Rhodésie du Sud restait inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Quelquefois, l'on tournait en dérision les résolutions de l'Assemblée générale, disant qu'elles étaient creuses et dépourvues de sens. Malgré cela, l'Assemblée générale n'a cessé de défendre les principes de la Charte, et cette attitude a été enfin justifiée grâce à l'énergie, au courage et au dévouement du vaillant peuple du Zimbabwe. Le Zimbabwe est le plus beau des cadeaux pour le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

16. L'indépendance du Zimbabwe est aussi une leçon pour nous tous. Elle a prouvé qu'avec des dirigeants dévoués et ingénieux, en l'occurrence les dirigeants du peuple du Zimbabwe, il n'y a pas de problème insurmontable. La libération de ce pays a une autre signification aussi pour nous tous. Elle nous a montré que, avec de la ténacité, de la fermeté et de la bonne volonté, le processus de négociation peut triompher, même dans les circonstances les plus complexes. En un sens, la victoire au Zimbabwe, comme la récente et importante percée dans les négociations à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, réaffirme avec éloquence la conviction qu'avec intuition, dévouement et volonté politique les problèmes les plus écrasants peuvent être résolus. L'Assemblée générale doit continuer à affirmer ses principes et à encourager ceux qui cherchent à donner un sens aux objectifs de la Charte.

17. C'est seulement hier que l'Assemblée générale a terminé les travaux de sa onzième session extraordinaire, consacrée à une étude et à une évaluation des progrès réalisés dans le développement et la coopération économique internationale. Cette session a été convoquée pour s'occuper d'une des questions les plus difficiles et cependant les plus importantes de notre temps. Pendant quelque temps, nous avons assisté à une détérioration de la situation économique mondiale, certains des piliers de l'ancien ordre mondial s'effondrant, d'autres étant menacés d'un effondrement imminent à moins que des ressources correctives n'interviennent d'urgence. L'interdépendance des nations n'est plus à l'état de vœu pieux; la réalité et la généralisation de l'interdépendance ne sauraient plus être méconnues. C'est cette conscience de l'interdépendance qui nous a du reste encouragés, dans les années 70, à définir, en termes larges, la délimitation du nouvel ordre économique mondial. La nécessité d'un tel ordre — qui suppose de très grands changements dans les relations de puissance — est peu à peu reconnue. Et cependant, la possibilité de traduire les principes du nouvel ordre économique international en programmes pratiques, afin de le réaliser, reste, hélas, fort éloignée.

<sup>1</sup> Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung du 18 au 24 avril 1955.

18. Le monde ne manque pas d'études analytiques sur la situation économique actuelle. Nous avons les rapports du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale<sup>2</sup>, de la Commission Brandt<sup>3</sup>, de la Conférence sur la coopération économique internationale<sup>4</sup>, plusieurs études de la CNUCED et de l'Organisation de coopération et de développement économiques et bien d'autres encore. Ce qui fait défaut, ce sont la volonté politique et un esprit de coopération authentique entre les nations. Sans cela, les déclarations ou les stratégies du développement ne valent pas plus que le papier sur lequel elles sont imprimées; sans cela, les négociations globales — et certainement n'importe quelles négociations — ne peuvent réussir. Et lorsqu'il y a manifestement volonté de négocier, l'expérience a montré que l'on peut trouver le moyen de s'entendre sur des problèmes qui seraient, par ailleurs, insolubles. L'expérience de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de s'achever est, à cet égard, des plus pertinentes. Moyennant la volonté politique voulue, il a été possible d'arriver à un consensus sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement<sup>5</sup>, que l'Assemblée, à sa session actuelle, va inaugurer officiellement. Mais en même temps, l'absence de volonté politique nécessaire a empêché la session extraordinaire d'arriver aux résultats positifs escomptés quant à la mise en train des négociations globales.

19. La nécessité d'une volonté politique et d'un esprit de coopération réelle prend peut-être toute son importance lorsque nous recherchons des solutions aux grands problèmes politiques de la période d'après guerre. Au Moyen-Orient, au Liban, à Chypre, en Corée, dans l'Asie du Sud-Est — pour ne citer que quelques lieux de crise —, la paix continuera à nous échapper, à moins qu'il n'y ait un désir réel, de même que la volonté politique nécessaire, de la réaliser. Il ne peut y avoir de paix, à moins que nous ne respections les principes de la Charte et que nous les appliquions.

20. Lorsqu'un gouvernement quelconque s'ingénie systématiquement, constamment et énergiquement à violer les principes fondamentaux qui nous unissent, lorsque ce comportement menace notre bien-être à tous, il convient que la communauté internationale prenne les mesures voulues dans l'intérêt de l'humanité. Agir autrement, ou ne rien faire, équivaut à bafouer l'objectif même de l'Organisation et à en saper l'utilité.

21. Les Nations Unies ne devraient jamais transiger sur leurs principes fondamentaux. Il n'existe pas de base de compromis à l'égard de la politique inhumaine d'*apartheid* en Afrique du Sud. De même, il ne saurait y avoir de compromis en ce qui concerne l'occupation et la domination étrangères. Il ne peut pas non plus y avoir

de compromis devant les violations flagrantes des droits de l'homme. Au Moyen-Orient, nous ne pouvons continuer à refuser de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. De ce point de vue, la septième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la question de Palestine, a été le couronnement des efforts conjugués des Etats Membres pour réagir, de manière positive, aux aspirations si longtemps frustrées du peuple palestinien, à l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la réalisation d'une nation souveraine si longtemps désirée.

22. En Namibie, on ne devrait pas permettre à l'Afrique du Sud de maintenir son occupation illégale au mépris total de l'Organisation et du droit international. Nous devons donc poursuivre avec vigueur l'objectif de mise en œuvre, sans retard, du plan des Nations Unies pour la Namibie.

23. Dans ma déclaration d'ouverture de la onzième session extraordinaire<sup>6</sup>, je disais que les problèmes économiques complexes devant lesquels se trouve confronté aujourd'hui le monde sont compliqués par le rythme intensifié de la militarisation. La course aux armements se poursuit sans désespérer. A l'heure actuelle, les dépenses militaires seraient estimées à 500 milliards de dollars par an, ce qui représente un chiffre effrayant, compte tenu surtout de la pauvreté qui sévit dans la plus grande partie du monde.

24. Pour aggraver cette tendance et la psychose de suspicion et de méfiance qu'elle a fait naître, le danger provenant de la prolifération toujours plus grande des armes nucléaires a encore gagné en acuité.

25. On ne saurait nier que notre monde se trouve aujourd'hui à un carrefour critique et que nous devons choisir entre la route qui mènera l'humanité à sa propre destruction fatale et la route menant vers la compréhension mutuelle, la coexistence pacifique, le progrès et la prospérité.

26. Voilà certaines des épreuves que nous transmettons à la session à venir. Ce ne sont pas là des problèmes faciles; cependant, l'heure n'est pas au découragement ni au désespoir. Nous devons poursuivre sans relâche la recherche de solutions. Nous ne devons pas nous laisser décourager dans ce processus, même si apparaissent des épreuves nouvelles. Continuons à bâtir sur les bases que nous avons; donnons une vie et une largeur nouvelles à l'esprit de détente; respectons et appliquons les règles et les normes des relations diplomatiques que nous avons tous adoptées; et réaffirmons notre engagement et notre attachement à travailler pour la paix, le progrès et la prospérité de tous les peuples.

27. Au cours de l'année écoulée, j'ai eu l'honneur et l'avantage exceptionnels d'être invité, en ma qualité de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, à me rendre dans des pays partout dans le monde. Ces visites m'ont donné une occasion unique de bénéficier des conseils et de la sagesse de nombreux chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres personnalités officielles importantes sur les questions qui affectent les affaires du monde et qui nous préoccupent tous. J'en ai tiré un encouragement et une inspiration considéra-

<sup>2</sup> Document A/S-11/5, annexe.

<sup>3</sup> *North-South: A programme for survival* (le rapport de la commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt), Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

<sup>4</sup> Tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

<sup>5</sup> A/S-11/AC.1/L.2 et Add.1 à 3. Publié ultérieurement en tant que document A/35/464.

<sup>6</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 1<sup>re</sup> séance, par. 11 à 34.*

bles qui m'ont beaucoup aidé à m'acquitter de la tâche immense qu'est la présidence de cet organe important de l'Organisation mondiale.

28. Je voudrais dire ici officiellement combien j'ai apprécié les occasions qui m'ont ainsi été données et combien j'ai apprécié la réception chaleureuse, cordiale et généreuse que j'ai reçue de tous ces gouvernements sans exception. Mon seul regret est qu'en raison du manque de temps je n'ai pu accepter toutes les invitations qui m'ont été si aimablement adressées. A ces gouvernements, je souhaite exprimer mes chaleureux remerciements pour leur amabilité, leur compréhension et leurs égards.

29. Je voudrais également dire ma reconnaissance pour l'aide et le soutien que j'ai reçus des fonctionnaires du Secrétariat dans l'exercice de mes fonctions. Vous-même, monsieur le Secrétaire général, m'avez prodigué avec la plus grande générosité votre temps et vos conseils. Je vous remercie bien sincèrement de votre coopération et de votre amitié. Au Secrétaire général adjoint, Bill Buffum, je dois une reconnaissance particulière pour sa coopération inlassable, son aide et son amitié. J'adresse également de sincères remerciements aux fonctionnaires, hommes et femmes, si dévoués de la Division des affaires de l'Assemblée générale, de la table des orateurs et du Département des conférences qui se sont acquittés de leurs responsabilités d'une manière exemplaire. Avant tout, ce que nous avons pu faire n'a été possible que grâce au soutien et à la coopération de toutes les délégations. Je souhaite vous remercier tous de votre coopération et de votre soutien.

30. Je voudrais également vous dire une fois de plus ma profonde reconnaissance pour l'honneur que vous avez fait à mon pays, à mon continent et à moi-même, en me portant à la présidence de la trente-quatrième session ainsi qu'à celle des trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui ont eu lieu pendant l'année.

31. Je suis certain que le travail de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale contribuera à la réalisation des nobles objectifs de la Charte. Formulons tous l'espoir qu'il contribuera aussi à créer un climat propice à des efforts authentiques de paix et de prospérité.

### POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

32. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais, conformément à l'usage, prier les membres de l'Assemblée générale de porter leur attention sur le document A/35/456 qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général et dans laquelle il fait savoir à l'Assemblée que deux Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

33. A cet égard, j'attire également l'attention de l'Assemblée sur la lettre qui figure en annexe au document A/35/456, dans laquelle le Gouvernement du Tchad demande le maintien de son droit de vote du fait

que ses arriérés de contributions tiennent à des circonstances indépendantes de sa volonté.

34. Compte tenu de la deuxième phrase de l'Article 19 de la Charte, qui permet à l'Assemblée d'autoriser un Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté, je considérerai, s'il n'y a pas d'objections, que l'Assemblée générale accède à la demande du Tchad et l'autorise à participer au vote.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Pouvoirs des représentants à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale :

##### a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

35. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. En conséquence, je propose que, pour la trente-cinquième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats membres suivants : Angola, Chine, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Kenya, Singapour et Union des Républiques socialistes soviétiques. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que les pays que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé (décision 35/301).*

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Election du Président de l'Assemblée générale

36. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée.

37. J'ai été informé par le Président du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats que ce groupe a appuyé la candidature du baron Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, à la présidence de l'Assemblée générale.

38. Compte tenu des dispositions du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, je déclare le baron Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, élu président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale par acclamation.

*M. von Wechmar (République fédérale d'Allemagne) est élu par acclamation président de l'Assemblée générale (décision 35/302).*

39. Je présente mes sincères félicitations au baron von Wechmar et je l'invite à venir prendre la présidence.

40. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de dire à quel point je suis touché par l'honneur que cette assemblée a bien voulu me faire en me nommant à la présidence de sa trente-cinquième session. La distinction et la confiance qui me

sont ainsi accordées dépassent de loin ma personne; elles constituent un honneur conféré à mon pays et à son peuple.

41. Je m'efforcerai de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour servir l'Assemblée dans l'esprit de la Charte et en m'inspirant de l'exemple qui m'est donné par ceux qui m'ont précédé à cette tribune.

42. En prenant mes nouvelles fonctions, j'ai l'honneur de pouvoir rendre hommage à mon prédécesseur, M. Salim, qui s'est acquitté si admirablement de sa tâche au cours de quatre sessions de l'Assemblée générale. Sa compétence et ses connaissances exceptionnelles et — ce qui n'est pas moins important — sa perception très vive des réalités de l'heure constituent un modèle qu'il me sera difficile d'égaliser.

43. Etant donné l'ampleur des responsabilités qui m'incombent en tant que président, je serai heureux de pouvoir compter sur l'expérience et la sagesse des conseils que pourra me donner le Secrétaire général, dont j'ai appris à apprécier le discernement au cours des années.

44. Je compterai également sur la coopération et l'appui de toutes les délégations et sur l'assistance et les conseils que me fourniront en particulier les Vice-Présidents de l'Assemblée générale et les Présidents des grandes commissions.

45. Cette session de l'Assemblée a lieu au moment où le monde s'engage dans une décennie difficile. Les dangers et les crises abondent. Il n'est guère de conflits internationaux qui se prêtent à des solutions faciles. Aucun des problèmes que nous devons affronter ne peut être abordé isolément. C'est pourquoi seuls nos efforts communs et soutenus permettront d'obtenir des résultats. Voilà le défi qui est lancé à cette assemblée. Voilà le défi qui est lancé à la volonté politique des représentants des gouvernements et des groupes.

46. Au début de la présente session, nous devons nous poser les questions suivantes : avons-nous réellement fait tout ce que nous pouvions dans le passé ? Avons-nous toujours épuisé tous les moyens de parvenir à des compromis mutuellement acceptables ? Avons-nous tout fait pour arriver à un consensus ? Ne nous sommes-nous pas souvent abrités derrière des instructions venant de nos capitales, au lieu d'orienter nos gouvernements respectifs vers la conclusion d'un accord avec les partenaires aux négociations qui avaient lieu ici ?

47. La nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international, plus juste et plus équilibré, par exemple, est une tâche beaucoup trop urgente pour pouvoir souffrir d'autres retards importants. Pour des millions d'êtres humains, il s'agit littéralement d'une question de vie ou de mort.

48. C'est pourquoi nous ne devons pas permettre que le début de négociations globales sincères et concrètes dépende de la prochaine conférence des pays exportateurs de pétrole, d'une nouvelle élection nationale ou d'une nouvelle réunion du FMI ou de la Banque mondiale.

49. Faisons preuve de compassion vis-à-vis de ceux qui sont encore dans le besoin et dans la misère. Aidons-les à surmonter leurs épreuves. Chaque journée, chaque semaine ou chaque mois que nous perdons peut avoir

des conséquences tragiques pour d'autres centaines de milliers d'êtres humains. Je trouve scandaleux que certains pays, quel que soit leur système économique et social, n'aient pas encore atteint l'objectif de 0,7 % d'aide publique au développement, bien qu'ils soient en mesure de le faire. Certains ont réalisé des progrès substantiels au cours des dernières années, mais d'autres sont encore très loin du compte. Une autre série de débats bien intentionnés encore que parfois un peu formels durant cette session de l'Assemblée ne suffira pas à mettre fin aux souffrances inouïes de millions d'individus. Il faut agir et sans plus tarder.

50. Certains des problèmes inscrits à notre ordre du jour sont si vastes, si complexes et si profonds que l'on est tenté de céder à un sentiment d'impuissance, voire de désespoir. Il nous faut donc affronter ces problèmes ensemble avec réalisme, avec détermination, avec compréhension et en sachant bien qu'aucun de nous ne peut y rester étranger.

51. L'Organisation des Nations Unies est devenue le miroir des cruelles réalités du monde. Notre organisation reflète de profondes divergences politiques, économiques, nationales et idéologiques. Elle reflète les souffrances de ceux qui sont dans la misère et le désespoir, de ceux qui sont sans instruction, sans emploi, sans nourriture et qui n'ont rien à espérer de l'avenir.

52. Pourtant, nos peuples restent déterminés

« à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

« à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

« à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

« à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

53. Ce sont là les termes du Préambule de notre charte, par lesquels nous avons tous

« à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

« à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales... garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes... et à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. »

54. Ce sont là les engagements solennels que nos peuples et leurs gouvernements ont pris en adhérant à l'Organisation des Nations Unies.

55. J'espère que cette trente-cinquième session de l'Assemblée générale pourra s'enorgueillir d'avoir apporté sa contribution à un règlement d'ensemble au Moyen-Orient, fondé sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité — une paix juste, durable et assortie de garanties entre Israël et ses voisins arabes, y compris les Palestiniens.

56. Je suis convaincu qu'à l'issue de nos travaux nous enregistrons de nouveaux progrès importants vers la création d'une Namibie indépendante et souveraine par la voie d'élections libres et placées sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que vers l'abolition de toutes les formes de discrimination raciale, en particulier le système d'*apartheid* pratiqué en Afrique du Sud.

57. J'espère que d'ici à décembre nous aurons pris des mesures énergiques pour promouvoir la sécurité et le désarmement. Nous devrions notamment réaffirmer notre soutien de l'accord SALT II<sup>7</sup> et redoubler d'efforts, sérieusement, en vue de mettre fin à la course aux armements. En particulier, je suis convaincu que l'Assemblée continuera à contribuer à la politique de détente. A cet égard, j'invite les gouvernements à profiter de la présence de leurs ministres des affaires étrangères à nos débats pour reprendre des pourparlers directs et préparer le terrain à des négociations fructueuses.

58. J'espère sincèrement qu'avec de la patience et de la persévérance des progrès importants seront accomplis, par la voie de négociations globales, vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable. Pour cela, il faudra de la compassion, de l'imagination, de la créativité et, par-dessus tout, une volonté politique véritable de la part de tous les intéressés. Je suis persuadé que le moment est venu de tenir rapidement des réunions au niveau ministériel, voire au sommet, en vue de susciter cette volonté politique si nécessaire.

59. La liste des problèmes inscrits à notre ordre du jour est trop longue pour que j'aie le loisir de les évoquer tous. Notre tâche est énorme et le temps nous est compté. Consacrions donc nos énergies et notre expérience à notre objectif commun. En tant que président, je m'efforcerai de vous servir au mieux de mes capacités, équitablement et impartialement.

60. En conclusion, je voudrais reprendre à mon compte un engagement que Ralph J. Bunche, prix Nobel de la paix, avait pris ici à l'ONU :

« J'ai un certain nombre de préjugés tenaces. J'ai un préjugé bien ancré contre la haine et l'intolérance; un préjugé contre le fanatisme racial et religieux; un préjugé contre la guerre; un préjugé pour la paix; j'ai un préjugé qui me porte à croire en la bonté intrinsèque de mon prochain, qui me porte à croire qu'aucun problème de relations humaines n'est jamais insoluble. J'ai un puissant préjugé en faveur de l'Organisation des Nations Unies et de son aptitude à maintenir la paix dans le monde. »

## POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

61. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la procédure suivie dans le passé, j'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner la

<sup>7</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

recommandation favorable du Conseil de sécurité en vue de l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies [A/35/107]. Cette procédure spéciale a été appliquée antérieurement afin de donner aux Etats dont l'admission à notre organisation est recommandée par le Conseil de sécurité l'occasion, si l'Assemblée générale donne suite à leur demande, de participer dès le début aux travaux de la session. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons ainsi.

*Il en est ainsi décidé.*

62. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité a recommandé, conformément au document A/35/107, l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, un projet de résolution a été présenté sous la cote A/35/L.1 et Add.1. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 35/1).*

63. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare donc Saint-Vincent-et-Grenadines admis à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

64. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que d'adresser — en tant que premier devoir officiel en ma qualité de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale — une chaleureuse bienvenue à notre nouvel Etat Membre, Saint-Vincent-et-Grenadines. Son entrée dans la famille des nations, qui atteint maintenant le nombre de 154 Membres, marque un nouveau pas sur la voie de l'universalité, soulignant ainsi une évolution historique et irréversible.

65. Avec l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines, est entré dans notre organisation un Etat qui fait partie d'une région fière de son ancienne civilisation et de la diversité de sa culture, et riche d'un grand potentiel de développement. Par l'accession de ce nouveau Membre — qui s'associera aux efforts que nous déployons pour mettre en œuvre les principes consacrés dans la Charte, pour renforcer la paix et la sécurité et pour consolider la coopération et la compréhension entre les nations — l'Organisation des Nations Unies se renforce et s'enrichit.

66. Je tiens à féliciter le nouvel Etat Membre, et en particulier son premier ministre et ministre des finances, M. Robert Milton Cato, et son premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères et du tourisme, M. Hudson K. Tannis, de l'unanimité avec laquelle la demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines [A/35/89-S/13784] a été approuvée par la communauté internationale. Je souhaite à sa délégation la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et lui donne l'assurance de notre amitié et de notre coopération.

67. Plusieurs représentants ayant exprimé le désir de prendre la parole, je la donne tout d'abord au représentant du Brésil, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Amérique latine.

68. M. CORRÉA da COSTA (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, au nom du groupe des Etats d'Amérique latine, vous adresser, monsieur le Président, nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. A un stade ultérieur, les Ministres des affaires étrangères d'Amérique latine auront l'occasion de vous féliciter séparément d'une manière plus officielle et de vous exprimer les sentiments de confiance que votre accession à ce poste si important inspire aux gouvernements de nos pays respectifs.

69. Nous voudrions souhaiter très chaleureusement la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au cent cinquante-quatrième Etat Membre de l'Organisation, Saint-Vincent-et-Grenadines, nation sœur d'Amérique latine, qui, nous en sommes certains, viendra rehausser la contribution de notre région géographique aux travaux des Nations Unies. L'Amérique latine a toujours soutenu avec enthousiasme le principe de l'universalité des Nations Unies et nous sommes maintenant fiers que Saint-Vincent-et-Grenadines ait rejoint les rangs des nations indépendantes, nous rapprochant ainsi de notre but ultime de l'universalité.

70. La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines peut être sûre de pouvoir compter sur l'amitié et la coopération sincères de ses collègues d'Amérique latine.

71. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale. C'est pour moi un grand plaisir de voir un ami personnel et le représentant d'un pays qui entretient des relations étroites avec le mien accéder à ce poste important.

72. J'adresse également mes remerciements et mes chaleureuses félicitations à M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, un autre ami et collègue d'un pays étroitement lié au Royaume-Uni. Nous l'avons admiré, nous l'avons respecté, et, bien sûr, nous lui avons accordé toute notre sympathie tout au long d'une année qui, parfois, a dû lui paraître interminable.

73. Il y a six mois, j'ai eu le plaisir de participer aux débats du Conseil de sécurité\* qui ont abouti à la recommandation unanime d'admettre Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui nous offre une occasion tout aussi agréable, puisque nous souhaitons la bienvenue à Saint-Vincent, cent cinquante-quatrième Etat Membre de notre organisation.

74. Ma délégation éprouve un plaisir tout particulier à saluer Saint-Vincent, le trente-huitième de nos partenaires du Commonwealth à venir à New York pour prendre sa place parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Royaume-Uni et Saint-Vincent-et-Grenadines sont unis par les liens d'une amitié fort ancienne qui remonte au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Au cours de la deuxième partie de ce siècle, il était normal que la nature de ces relations change avec le temps. A la fin des années 60, Saint-Vincent a franchi une étape vers l'indépendance en devenant Etat associé. Seules la conduite

de ses affaires étrangères et sa politique de défense étaient restées entre nos mains en tant que puissance administrante. Puis, exactement 10 ans plus tard, son peuple a décidé que Saint-Vincent devait devenir un Etat pleinement indépendant au sein du Commonwealth. Une conférence constitutionnelle, convoquée à Londres du 18 au 21 septembre 1978, a permis d'aboutir à la pleine indépendance, le 27 octobre 1979.

75. Naturellement, mon gouvernement s'est félicité de cette évolution. Nous étions particulièrement heureux de voir Saint-Vincent forger ses liens avec le Commonwealth. Nous nous promettons maintenant de mettre au point de nouvelles formes d'association qui viendront compléter nos liens anciens d'amitié et de coopération.

76. Je voudrais souhaiter la plus cordiale des bienvenues à M. Milton Cato, premier ministre de Saint-Vincent-et-Grenadines, qui est venu à New York, à cette occasion, accompagné de son ministre des affaires étrangères, M. Hudson Tannis, que nous avons rencontré en février. Le gouvernement de M. Cato s'est rapidement acquis le respect de la communauté internationale depuis qu'il a conduit Saint-Vincent vers l'indépendance. Nous nous félicitons de voir ses représentants prendre part à nos débats.

77. Je n'ai pas besoin de souligner l'influence que les Etats insulaires ont eue à l'Organisation des Nations Unies. L'importance de l'économie d'un pays ou sa population ont rarement été des facteurs déterminants de son influence sur les affaires des Nations Unies. Nous sommes persuadés que Saint-Vincent sera un Membre très apprécié de la famille des Nations Unies et que la communauté internationale tirera grand profit de sa participation à nos travaux.

78. Saint-Vincent a une longue tradition démocratique active qui, j'en suis certain, a bien préparé ses représentants à la tâche qui nous attend tous à New York. Je souhaite plein succès à nos vieux amis de Saint-Vincent et je forme des vœux pour le bonheur et la prospérité de leur beau pays.

79. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Sierra Leone, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Afrique.

80. M. GELAGA-KING (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, de vous féliciter pour votre élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, grâce à votre grande expérience, vous saurez vous acquitter de vos fonctions avec le plus grand succès.

81. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter notre cher ami et frère, M. Salim A. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour la façon remarquable dont il a dirigé les affaires de l'Assemblée générale. Nous nous souvenons tous fort bien de la façon inlassable dont il a conduit nos travaux et nous avons éprouvé une grande satisfaction, nous qui sommes venus d'Afrique, en le voyant mener sa tâche à une heureuse conclusion.

82. En tant que président en exercice du groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, j'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à Saint-Vincent-

\* Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, 2197<sup>e</sup> et 2198<sup>e</sup> séances.

et-Grenadines, en tant que cent cinquante-quatrième Etat Membre de l'Organisation.

83. Nous, au sein du groupe africain, sommes toujours extrêmement fiers et heureux de voir de nouveaux Etats indépendants devenir Membres de notre organisation mondiale. C'est pour nous une victoire et une grande joie non seulement parce que nous sommes nous-mêmes indépendants depuis relativement peu de temps mais, à plus forte raison, parce que cette admission est la preuve évidente qu'une puissance administrante a, une fois de plus, rempli ses obligations et sa mission sacrée, aux termes de la Charte des Nations Unies, en veillant à ce que les peuples dont elle avait la garde exercent leur droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté.

84. C'est dans ce même esprit que mon pays, la Sierra-Leone, s'est porté coauteur du projet de résolution A/35/L.1, admettant Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies. Nous félicitons ce tout nouveau Membre et lui souhaitons tout le succès possible. Le groupe africain est convaincu que Saint-Vincent-et-Grenadines est un Etat épris de paix qui a accepté les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies, et nous avons une grande confiance en son aptitude à honorer ses obligations et en sa volonté de le faire.

85. Enfin, nous nous devons de féliciter aussi l'ancienne Puissance administrante, le Royaume-Uni. Compte tenu du fait que les liens entre ce nouveau Membre indépendant et le Royaume-Uni remontent au XVII<sup>e</sup> siècle, nous pouvons évidemment comprendre que le changement de statut de Saint-Vincent ait pu susciter quelque émotion chez l'un ou l'autre des deux Etats.

86. C'est, quoi qu'il en soit, un événement heureux pour nous tous. En vertu du principe de l'égalité souveraine de tous les Etats, consacré par la Charte, nous sommes certains que Saint-Vincent-et-Grenadines jouera un rôle actif dans les débats de notre organisation.

87. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Premier Ministre, au Ministre des affaires étrangères et à la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines.

88. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bangladesh qui parlera au nom du groupe des Etats d'Asie.

89. M. KAISER (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du groupe des Etats d'Asie, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession aux hautes fonctions de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Attaché comme vous l'êtes aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, votre élection à la présidence de cette assemblée est un hommage bien naturel à vos qualités personnelles en tant que diplomate éminent et homme de paix et de sagesse, ainsi qu'à votre grand pays pour le rôle efficace qu'il a joué à l'Organisation des Nations Unies depuis qu'il est devenu Membre de cette instance mondiale.

90. Au nom du groupe des Etats d'Asie, nous tenons à rendre chaleureusement hommage au Président sortant,

M. Salim Ahmed Salim, représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, pays non aligné que nous respectons. C'est sous sa sage direction que des décisions de grande portée ont été acceptées. Le président Salim nous a fait honneur et il a donné une nouvelle impulsion aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies relatifs à la paix universelle et au progrès de l'humanité.

91. C'est avec une vive satisfaction que nous saluons chaleureusement Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies en tant que cent cinquante-quatrième Etat Membre. L'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines, en tant qu'Etat Membre le plus récent, souverain et à part entière de la communauté mondiale des nations, constitue une nouvelle étape essentielle dans la reconnaissance du droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

92. Au nom du groupe des Etats d'Asie, je tiens à souligner que notre continent a toujours été à l'avant-garde de la lutte pour éliminer les vestiges du colonialisme et aider les peuples à faire valoir leur droit à l'autodétermination. Dans la défense de l'universalité, l'Asie a été à l'avant-garde en soutenant chacun des Etats qui a demandé son admission à l'Organisation des Nations Unies, indépendamment de sa taille et de son système idéologique, politique, économique ou social. Je suis sûr que Saint-Vincent-et-Grenadines, dès son entrée à l'Organisation, saura contribuer efficacement et pleinement aux délibérations de cette assemblée sur les questions qui revêtent une importance universelle.

93. Le groupe des Etats d'Asie saisit également cette occasion pour féliciter chaleureusement la Puissance administrante, le Royaume-Uni, en cette heureuse circonstance.

94. Au nom du groupe des Etats d'Asie, qu'il me soit permis d'adresser au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de prospérité, de paix et de bonheur.

95. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Norvège, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

96. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, les membres du groupe qui vous a désigné à l'unanimité aux hautes fonctions de président de la trente-cinquième session ne manqueront assurément pas de vous présenter individuellement leurs félicitations chaleureuses, le moment venu, mais permettez-moi cependant, en tant que collègue et ami, de vous adresser personnellement mes félicitations les plus sincères.

97. En ma qualité de président du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai le grand plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies.

98. C'est toujours un événement important que de voir de nouveaux Membres se joindre à notre organisation. Le groupe des Etats dont je suis le porte-parole s'est félicité de la demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines et, aujourd'hui, nous voudrions



exprimer notre satisfaction de voir que Saint-Vincent-et-Grenadines se déclare disposé à accepter les obligations prévues dans la Charte des Nations Unies.

99. Même si Saint-Vincent-et-Grenadines est l'un des plus petits Etats Membres de l'Organisation, je suis certain qu'il s'acquittera pleinement de toutes les responsabilités dont s'assortit la qualité d'Etat Membre de l'ONU. Je suis également convaincu qu'en sa qualité de cent cinquante-quatrième Etat Membre, Saint-Vincent-et-Grenadines fournira un apport précieux à nos activités.

100. Au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je profite de l'occasion pour féliciter le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines de leur accession à l'indépendance, le 27 octobre 1979. Nous espérons travailler en étroite coopération avec les membres de leur délégation à l'Organisation dans les années à venir.

101. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du groupe des Etats d'Europe orientale.

102. M. TSVETKOV (Bulgarie) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous adresser, au nom des délégations des Etats d'Europe orientale, nos félicitations les plus cordiales à l'occasion de votre élection à la haute fonction de président de l'Assemblée générale et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre mission importante.

103. Je suis certain que, lorsque le chef de ma délégation, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, s'adressera à cette assemblée la semaine prochaine, il aura le plaisir de vous exprimer les sentiments de la délégation bulgare, ainsi que toute son appréciation à votre prédécesseur éminent.

104. En tant que président, au cours du mois de septembre, du groupe des Etats d'Europe orientale, j'ai l'honneur et le grand plaisir de saluer chaleureusement les représentants de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de l'admission de leur pays au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais par là même leur adresser nos vœux les plus cordiaux de prospérité, de bien-être et de bonheur pour leur peuple et leur pays.

105. L'entrée dans la famille des Nations Unies d'un nouveau Membre constitue en soi un événement politique heureux puisqu'il représente une victoire de plus de l'Organisation mondiale dans la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale [*résolution 1514 (XV)*].

106. Or, cet événement est d'autant plus significatif qu'il coïncide avec le vingtième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de cette déclaration historique qui a joué et continue de jouer un rôle extrêmement important dans l'abolition du joug colonial et l'accès à la liberté et à l'indépendance de tous les pays et peuples coloniaux, ainsi que dans l'évolution du monde, en général. Nul doute que la proclamation de l'indépendance nationale de Saint-Vincent-et-Grenadines est une expression des changements historiques qui sont survenus dans le monde contemporain et une nouvelle preuve de la volonté des peuples de mettre fin aux derniers ves-

tiges du système colonial, ainsi qu'à toutes les pratiques d'exploitation, de pression, de discrimination raciale et d'injustice dont il s'accompagne.

107. Les pays d'Europe orientale, qui, depuis le début, travaillent inlassablement pour la pleine réalisation de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, sont désireux d'établir une coopération étroite et amicale avec la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines pour la réalisation des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies.

108. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du groupe des Etats arabes.

109. M. MANSOURI (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, au nom du groupe des Etats arabes, permettez-moi de vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de cette trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

110. Les chefs des délégations de nos pays pourront bientôt vous présenter leurs félicitations d'une manière appropriée au nom de leur gouvernement. Cependant, nous voudrions vous exprimer notre plaisir et notre conviction que votre longue expérience des affaires internationales et votre habileté à diriger les travaux de l'Organisation nous donnent confiance dans le fait que vous dirigerez les travaux de cette session de manière à assurer davantage le succès auquel aspire cette organisation.

111. Nous sommes également confiants dans le fait que vous consacrerez vos efforts à poursuivre la mise en œuvre des objectifs et des principes de la Charte de cette organisation internationale. Nous voudrions vous assurer ici que le groupe arabe est disposé à coopérer avec vous pour la réalisation de ces objectifs.

112. Votre pays, l'Allemagne fédérale, joue un rôle positif important dans ses relations avec les pays du monde, en général, et les pays arabes, en particulier. Nous ne doutons pas que ce rôle jouera en faveur des travaux de la présente session en vue de renforcer les liens de solidarité et de coopération entre les divers pays.

113. Je voudrais saisir cette occasion également pour saluer, au nom du groupe arabe, l'admission de l'Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines dans la famille internationale. Nous voudrions également répéter que nous sommes disposés à coopérer dans tous les domaines avec cet Etat. L'admission d'un nombre croissant d'Etats indépendants, qui ont lutté contre le colonialisme et le racisme, renforcera sans aucun doute le rôle des Nations Unies au service des causes de la justice et de la paix internationales.

114. En conclusion, monsieur le Président, je me dois ici de saluer les efforts intensifs et inlassables ainsi que l'action énergique de votre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, pour assurer le succès des travaux de la trente-quatrième session, de ceux de la septième session extraordinaire d'urgence ainsi que de ceux de la onzième session extraordinaire.

115. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Sainte-Lucie, qui

parlera en tant que président des Etats associés des Antilles.

116. M. AUGUSTE (Sainte-Lucie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je saisis cette première occasion qui m'est donnée pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que vous apporterez à la présidence votre compétence et l'expérience qui vous est propre, comme vous l'avez montré depuis de longues années, ici même et en d'autres instances.

117. Voici un an, mon pays était admis et salué comme le plus jeune Etat Membre de cette instance. Aujourd'hui, Saint-Vincent-et-Grenadines prend la relève et se joint à nous dans cette admirable organisation. Nous souhaitons une bienvenue fraternelle à Saint-Vincent-et-Grenadines, non seulement parce que c'est un pays insulaire comme le nôtre, mais encore plus parce que c'est le dernier du groupe des îles du Vent à accéder à l'indépendance et à devenir Membre de l'ONU.

118. En ma qualité de président du Comité des ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes [*CARICOM*] et, plus important encore, en tant que président des Etats associés des Antilles, qui constituent le groupe des îles Sous-le-Vent et des îles du Vent, je souhaite tout spécialement la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines. Le groupe des îles du Vent est le précurseur des petites îles des Antilles dans la voie de l'indépendance et de l'appartenance à l'ONU, et nous attendons la matérialisation proche d'un statut similaire pour le groupe des îles Sous-le-Vent.

119. Comme les nations sœurs des Iles du Pacifique et de l'océan Indien, nous ajoutons une dimension nouvelle et importante aux caractéristiques sociales, économiques et politiques du tiers monde. Il y a maintenant quelque 24 Etats Membres insulaires et beaucoup d'autres suivront. Saint-Vincent-et-Grenadines est le dernier en date. C'est un élément important dont les Nations Unies doivent tenir compte dans leurs calculs et leurs desseins et auquel elles doivent donner une signification adéquate dans leurs délibérations.

120. Saint-Vincent-et-Grenadines, comme toutes nos autres nations sœurs, constitue une manifestation unique et particulière de l'Etat nation. Mais ses problèmes ne sont pas moins pressants que ceux du tiers monde en général et ses exigences ne sont pas moins pertinentes quand il s'agit d'obtenir des conditions de vie raisonnables et plus acceptables pour nos peuples. Il n'y a pas à rougir de la dimension ou du nombre des habitants en cette instance. L'Etat existe et la communauté internationale doit à tout moment compter avec lui et le représenter, compte tenu du système exclusif de coopération et de coordination propre à cette communauté.

121. Saint-Vincent-et-Grenadines, comme nous-mêmes, et comme les petits Etats insulaires qui nous ont précédés, devra assumer les mêmes obligations et les mêmes responsabilités que les grands Etats. Il devra représenter ici ses intérêts et ses objectifs; il devra aussi jouer un rôle efficace et réel dans le maintien et la préservation de la paix. Il est certain que, comme les nations sœurs, Saint-Vincent-et-Grenadines aura l'occa-

sion de jouer son rôle, si lourd soit-il, car c'est un fardeau qu'il a pris en charge, dont il a reconnu la nécessité en demandant son indépendance et en acceptant de faire partie de cette éminente assemblée.

122. Le seul salut pour un petit Etat insulaire est l'appartenance à une entité dont le principal objectif est de maintenir la paix dans le monde. Seule la communauté d'intérêts permet de représenter et de maintenir la base à partir de laquelle les peuples des petits Etats insulaires peuvent espérer atteindre leurs buts et leurs objectifs. Toute contribution à cette cause, directement ou indirectement, est un pas sur la bonne voie.

123. En souhaitant la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines, nous sommes fiers de reconnaître que la grande entreprise constitutionnelle et internationale des îles du Vent est arrivée à son terme. Nous constatons, en passant, que les îles Sous-le-Vent commencent à apercevoir le bout du tunnel. Le colonialisme en est à son chant du cygne.

124. Nous sommes certains que Saint-Vincent-et-Grenadines apportera sa propre contribution aux forces déjà en œuvre dans cette instance et soutiendra avec compétence le mouvement concerté vers la réalisation du développement nécessaire aux petits Etats insulaires qui désirent obtenir la libération économique et l'indépendance pour leurs peuples.

125. Pour l'Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines et pour son premier ministre, qu'il me soit permis de souhaiter que leur idéal ne soit jamais terni par des événements contraires et qu'ils montrent à leur peuple la voie à suivre, encouragés et fortifiés par l'image de Shakespeare : « Etre mûr, cela suffit ».

126. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, qui parlera en tant que représentant du pays hôte.

127. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom des Etats-Unis, pays hôte, je voudrais vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Vous avez, monsieur le Président, à faire face au désavantage et au défi de succéder à M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, au poste de président. Toutefois, nous sommes certains que vous relèverez le défi que M. Salim, avec tant de compétence, a relevé avant vous. J'ajoute, du reste, que vous avez déjà montré que vous étiez parfaitement en mesure d'en venir à bout.

128. En tant que représentant du pays hôte, j'ai plaisir à souhaiter la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines, le cent cinquante-quatrième Etat Membre de l'ONU. Le peuple des Etats-Unis adresse ses félicitations au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines qui viennent se joindre à nos efforts pour établir la paix, la justice et la prospérité internationales.

129. En février dernier, lorsque le Conseil de sécurité a examiné la demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines, le représentant des Etats-Unis a exprimé sa conviction que le peuple et le gouvernement de cette nation nouvellement indépendante appuieraient les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous sommes certains que ces principes guideront

Saint-Vincent-et-Grenadines, qui joue un rôle actif dans les affaires internationales, tant dans la région des Antilles qu'au sein de l'ONU.

130. Les Etats-Unis se réjouissent à l'idée de poursuivre les relations amicales que nous avons eues avec Saint-Vincent-et-Grenadines. Nous avons, par le passé, accordé à Saint-Vincent-et-Grenadines une assistance économique pour son développement, par le biais d'organisations multilatérales, et nous y maintenons un programme de Peace Corps. Les Etats-Unis ont également été heureux de pouvoir donner assistance à Saint-Vincent-et-Grenadines l'année dernière, à la suite d'une tragique éruption volcanique.

131. Nous tenons à assurer les représentants de Saint-Vincent-et-Grenadines de l'entière coopération des Etats-Unis dans nos efforts à venir. Nous leur adressons nos salutations cordiales et nos meilleurs vœux en cette heureuse occasion.

132. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Etats-Unis de ses souhaits et de son rappel du défi que représentent les fonctions que j'occupe. L'Assemblée va entendre la déclaration du Premier Ministre et Ministre des finances de Saint-Vincent-et-Grenadines, M. R. Milton Cato. J'ai le plaisir de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

133. M. CATO (Saint-Vincent-et-Grenadines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la nation de Saint-Vincent-et-Grenadines, ma délégation voudrait vous adresser, à vous et au pays que vous représentez, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession aux très hautes fonctions que vous occupez maintenant en cette assemblée.

134. Nous avons suivi avec le plus grand intérêt l'histoire de votre pays depuis 30 ans, à travers le redressement considérable qui lui a permis de figurer au premier plan des pays développés à l'heure actuelle. Nous savons pertinemment que les progrès de votre pays ont été possibles non seulement grâce aux ressources naturelles dont vous pouvez disposer, mais avant tout grâce au travail acharné et dévoué de votre peuple. Et c'est à cet égard que mon propre pays peut puiser réconfort et espoir pour son avenir, malgré ses ressources extrêmement limitées.

135. Permettez-moi d'exprimer, au nom de ma délégation, mes remerciements à tous les pays ici représentés aujourd'hui, qui ont rendu possibles notre présence et notre admission à l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, je parle pour les personnes originaires de Saint-Vincent-et-Grenadines qui, se trouvant aux Etats-Unis, ont encouragé ma délégation pendant des moments difficiles et dont certains ont pu venir ici pour nous accorder un plus grand encouragement. Nous savons que des milliers d'habitants de Saint-Vincent-et-Grenadines sont aujourd'hui remplis des plus grands espoirs, et je suis certain qu'avec l'aide de Dieu ils n'auront pas sujet de regretter le mandat démocratique qu'ils nous ont confié, le 5 décembre dernier, lorsqu'ils ont renouvelé et étendu l'autorité du parti travailliste de Saint-Vincent en le chargeant de gérer les affaires de notre petit Etat insulaire.

136. La demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies a été approuvée à l'unanimité à notre Chambre d'assemblée; elle fut ensuite transmise au Secrétaire général le 8 janvier dernier, puis examinée par le Conseil de sécurité le 19 février dernier.

137. Je tiens à exprimer notre reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité qui se sont montrés disposés à la rapide adoption de la résolution 464 (1980) et pour les sentiments et les bons vœux si chaleureusement exprimés par les délégations, en même temps qu'elles recommandaient l'admission de mon pays à cette assemblée.

138. Je voudrais tout particulièrement faire mention de la contribution apportée par les représentants de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago, qui ont demandé à participer aux délibérations du Conseil de sécurité sur notre demande d'admission et ont eu, eux aussi, des paroles si flatteuses et si encourageantes à notre égard. Les pays de notre région sont unis non seulement par les liens de la géographie, puisque nous sommes pratiquement situés à deux pas les uns des autres, dans le bassin des Caraïbes, mais encore par une évolution historique commune, car nous avons suivi la même route et sommes passés par le système colonial, jusqu'à une fédération malheureusement de courte durée, pour aboutir finalement à l'indépendance.

139. Il était donc tout à fait normal et approprié que notre parrain soit le Royaume-Uni. Nous avons été placés sous sa tutelle pendant quelque 300 ans et, si nous manifestions le moindre signe d'un manquement à nos responsabilités dans notre nouveau rôle, on pourrait à juste titre contester la part jouée par nos anciens maîtres coloniaux.

140. Comme on nous l'a rappelé, l'association entre le Royaume-Uni et Saint-Vincent-et-Grenadines a duré fort longtemps, puisqu'elle remonte au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous avons parcouru ensemble une route agitée et périlleuse; nous avons eu de longues périodes de différends et de controverses et avons avancé tout au long de la voie menant à la constitution, parfois avec impatience, d'autres fois sans aucun signe évident de progrès pour notre peuple frustré et si désireux de parvenir à des normes de vie raisonnables, alors qu'il vivait dans des conditions échappant à son contrôle.

141. Heureusement, le temps qui, dit-on, guérit tous les maux, a fait son œuvre et, le 27 octobre 1969, nous sommes devenus associés au Royaume-Uni dans des conditions nous permettant de gérer toutes nos affaires intérieures, tandis que le Gouvernement du Royaume-Uni demeure chargé de la conduite de nos affaires extérieures et de notre défense.

142. Au cours des négociations qui devaient aboutir à cette association, il est devenu clair que ce n'était là qu'une mesure temporaire devant finalement déboucher pour notre Etat sur une pleine indépendance. Lors de la conférence finale — Conférence constitutionnelle, tenue à Londres du 23 au 27 juin 1969 —, parlant au nom du Gouvernement de Saint-Vincent-et-Grenadines, j'ai annoncé que le Gouvernement et le peuple de notre Etat étaient profondément soucieux de parvenir à l'indépendance, de même qu'à l'intégration politique et économique de tous les peuples des Antilles, et j'ai ajouté que, si

ce rêve devait nous échapper, nous serions alors décidés à agir en coopération avec tout Etat désireux de se joindre à nous et que, en tout état de cause, nous chercherions à engager le processus menant à l'indépendance.

143. Dans les circonstances qui en ont résulté, nous avons été destinés à devenir membre de l'Association de libre-échange des Caraïbes et, plus tard, du Marché commun des Antilles orientales, groupements économiques qui étaient conçus pour nous aider à surmonter certaines des pressions des systèmes économiques internationaux et multinationaux. Même à l'intérieur de ces groupements, le Marché commun des Antilles orientales a été créé pour assurer une plus grande protection aux pays qu'on est convenu d'appeler les moins développés. A l'heure actuelle, les pays des Antilles orientales travaillent en faveur de la coopération régionale dans le cadre du Conseil des ministres des Etats associés des Antilles, qui comportent les Etats indépendants ainsi que certains autres Etats toujours associés au Gouvernement du Royaume-Uni et un Etat qui, pour le moment, a choisi de demeurer colonie britannique. Nous espérons encore pouvoir aider de cette manière la cause des pays les moins développés.

144. Notre propre association constitutionnelle avec le Royaume-Uni devait durer quelque 10 ans, et ce n'est que le 27 octobre 1979, il y a donc moins d'un an, que notre drapeau a été hissé à Saint-Vincent-et-Grenadines et que nos ressortissants à travers les Antilles, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada et ailleurs, ont célébré la journée historique de notre accession à l'indépendance. Ainsi, l'histoire a enregistré la fin d'une époque particulièrement mouvementée, pendant laquelle des escarmouches avaient opposé les habitants des Antilles à leurs colonisateurs, époque qui devait être suivie de périodes où a alterné le règne des Français et des Britanniques pour, finalement, aboutir à des relations coloniales longues et diverses entre mon pays et le Royaume-Uni. Je suis certain de parler pour le Royaume-Uni aussi bien que pour mon pays en disant que, au moment de tourner cette page nouvelle et d'aborder des relations nouvelles, l'amitié chaleureuse que nous éprouvons les uns pour les autres sera renforcée, alors que nous travaillons ensemble avec d'autres pays à la recherche mutuelle de solutions à nos problèmes communs, avec plus de bonheur, je l'espère, que dans les années qui ont précédé.

145. Saint-Vincent-et-Grenadines a été soumis à une rude épreuve au cours de 1979, alors que nous venions seulement de commencer à élaborer le calendrier devant nous conduire à l'indépendance. Au mois d'avril dernier, la nature nous a rappelé sans équivoque que nous étions situés au pied d'un volcan, car la Soufrière a manifesté sa présence par toute une série d'éruptions qui nous ont obligés à mettre en œuvre un programme d'évacuation immédiate de quelque 20 000 personnes, événement qui a complètement troublé la vie de notre population tout entière d'environ 110 000 habitants, et qui devait paralyser temporairement notre progrès économique.

146. A peine avions-nous fini de déblayer après les éruptions et repris la voie du progrès que nous devions subir les conséquences de l'ouragan « David », qui nous a rappelé que nous étions vulnérables tant aux forces de

la mer qu'à celles de la terre, lorsque des mers agitées et des vents très violents ont en fait détruit deux villages et causé des dégâts considérables à nos routes et à nos récoltes.

147. C'est à ce moment-là que notre foi dans l'humanité fut renforcée. Nos amis, en effet, nous ont porté assistance de toutes parts. Nous avons reçu des secours immédiats — lesquels nous ont aidés à nous relever — d'un grand nombre de pays, d'institutions, de groupes et de particuliers, et notamment de cette organisation, au sein de laquelle nous venons d'entrer officiellement aujourd'hui.

148. C'est dans ces conditions que notre peuple a donné la preuve de sa résolution à travailler dans un esprit commun, dans l'unité, pour donner au pays la possibilité de se relever, et nous n'avons pas modifié notre calendrier nous menant à l'indépendance. Le moral de la population était élevé, son zèle manifeste et notre économie prenait un nouvel essor. Bien des représentants ici présents peuvent attester de cette résolution qui s'est manifestée au cours de la célébration de notre indépendance, époque à laquelle la situation était redevenue normale.

149. Deux mois plus tard, nous avons invité les électeurs à renouveler notre mandat s'ils le désiraient; c'est ainsi que le parti travailliste de Saint-Vincent-et-Grenadines fut porté à nouveau au pouvoir à une écrasante majorité lors des élections générales du 5 décembre 1979.

150. Au mois d'août dernier, nous étions déjà sur la voie du relèvement lorsque les éléments se déchaînèrent à nouveau, sous la forme, cette fois-ci, de l'ouragan « Allen ». La force de cet ouragan a été bien plus grande que celle de l'an dernier, et les dommages beaucoup plus graves que ceux des éruptions volcaniques. Nous avons vu notre principale culture — représentant 60 % de notre commerce d'exportation — détruite à 95 %, sans parler des dommages considérables causés aux cultures de légumes, aux routes, à notre seul quai en eaux profondes, à notre système d'égouts ainsi qu'à un grand nombre de maisons, particulièrement d'habitations à bon marché. Nos expéditions hebdomadaires de bananes ont dû être arrêtées, ce qui a causé un chômage qui risque de durer jusqu'à l'année prochaine.

151. La question qui se pose est la suivante : que faire maintenant ? Comment nous acquitter de nos obligations à l'égard de la population de Saint-Vincent-et-Grenadines et répondre à ses espérances ? Comment assumer nos obligations envers l'Organisation des Nations Unies et comment honorer nos engagements envers la communauté internationale ? Mon gouvernement a déclaré au Secrétaire général de l'Organisation que Saint-Vincent-et-Grenadines se considérait comme engagé par les traités conclus en son nom dans le passé, et ce pendant une période limitée, au cours de laquelle les textes desdits traités seront étudiés; ensuite, une décision finale sera prise relativement à chaque traité quant à son acceptation ou à son annulation. Plusieurs pays ont adopté cette méthode d'acceptation des obligations et des droits relevant des traités lorsqu'ils ont réalisé leur indépendance.

152. Mon gouvernement a réfléchi attentivement à sa politique étrangère et à sa représentation diplomatique,

et ma délégation fera sa déclaration principale de politique étrangère au cours de la présente session. Mais nous avons des sujets de préoccupation que j'aimerais aborder dès maintenant.

153. Nous nous efforcerons de garder les contacts que nous entretenons depuis des années avec nos amis traditionnels, et nous comptons sur leur coopération au sujet de toutes les questions se rapportant à nos affaires extérieures. Nous maintiendrons, bien entendu, des relations amicales avec les autres pays des Antilles, et renforcerons nos liens avec les autres pays lorsque nous estimerons qu'il y va de notre intérêt. Nous avons l'intention de continuer à faire partie des diverses institutions régionales, et de leur apporter une contribution active.

154. A la dernière réunion du Conseil des ministres des Etats associés des Antilles, il a été convenu de créer l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales pour coordonner au mieux la politique étrangère des différents Etats membres, pour adopter, dans la mesure du possible, un front commun sur toutes les questions internationales et pour créer et garder des délégations conjointes afin d'entretenir des relations internationales avec d'autres Etats et organisations internationales. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-Grenadines estime que la sécurité et la paix du monde sont primordiales et qu'elles excluent le fait qu'une nation s'arme contre une autre ou qu'un pays impose sa force supérieure à un autre pays.

155. Nous souscrivons au principe selon lequel toutes les nations doivent travailler ensemble, dans un esprit de bon voisinage fondé sur le respect mutuel de l'égalité de chacun, quels que soient le nombre de leurs habitants, leur dimension ou leurs ressources financières.

156. Nous nous opposons complètement à la course aux armements et à la prolifération des armes nucléaires qui sont, à nos yeux, deux domaines principaux de dépenses qui empêchent de fournir aux pays les moins développés et aux régions sous-développées du monde l'assistance qui leur fait si cruellement défaut pour leur développement économique et social. Nous condamnons formellement toute situation dans laquelle se trouve projetée une nation qui doit vivre dans la peur à cause de la supériorité de force d'un Etat voisin. Nous condamnons toute tentative de forces extérieures visant à imposer une idéologie ou un système de gouvernement à d'autres pays ou à corrompre ou renverser le gouvernement constitutionnel d'autres Etats.

157. Saint-Vincent-et-Grenadines adhère aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

158. Nous condamnons sévèrement la politique raciste pratiquée en Afrique du Sud et ailleurs, et nous souscrivons à la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO<sup>9</sup>, lors de sa vingtième session, le 27 novembre 1978.

159. Nous apporterons tout notre appui au peuple namibien dans sa lutte pour sa libération d'un régime arrogant qui l'opprime, et nous soutiendrons, dans toute la mesure de nos moyens, les efforts tendant à

organiser des élections libres et justes sous les auspices de l'ONU pour conduire ce pays à l'indépendance le plus rapidement possible.

160. Nous soutiendrons pleinement les efforts déployés pour assurer l'indépendance totale de Belize et nous continuerons de suivre les procédures adoptées pour parvenir à un règlement juste de ce différend.

161. Il est manifeste, aux yeux de ma délégation, que les nombreuses résolutions louables adoptées par l'Assemblée générale ne pourront être appliquées que si les grandes puissances et les pays développés, malgré leurs propres problèmes internes, sont prêts à consentir des sacrifices substantiels pour redresser le déséquilibre existant entre les pays riches et les pays pauvres du monde.

162. Les petits Etats insulaires des Caraïbes ont relevé deux obstacles majeurs à leur développement économique. Tout d'abord, il y a lieu de mentionner l'absence de financement suffisant, et nous avons espéré que la création de certaines institutions financières dans la région aurait réglé le problème. Certes, la Banque de développement des Caraïbes a apporté une solution partielle, mais souvent décevante. Il arrive fréquemment qu'un projet attende jusqu'à deux ans avant que les crédits voulus pour sa mise en application soient ouverts. Cela ne tient pas tant à la paperasserie et à la bureaucratie de la Banque, mais au fait que les pays donateurs ne fournissent des fonds qu'à des fins spécifiques, dans des termes et conditions particuliers de leur choix, que la Banque elle-même qualifie d'inutilement limités.

163. Dans certains cas, les pays moins développés doivent fournir des fonds de contrepartie et consacrer des sommes énormes à des études de faisabilité qui dépassent les possibilités des petits Etats insulaires.

164. Dans d'autres cas, les règlements sur les achats applicables aux allocations de la Banque sont si complexes et si rigoureux que la Banque elle-même les décrit comme étant un cauchemar.

165. Le deuxième obstacle dont j'ai parlé est l'absence de technologie dans les petits Etats. Les restrictions à l'immigration et l'absence de services de formation font qu'il est très difficile aux petits Etats insulaires de trouver la main-d'œuvre qualifiée voulue, si nécessaire aux pays en développement pour qu'ils puissent se faire une petite place dans le monde concurrentiel de l'agriculture ou de l'industrie.

166. Nous aimerions que leur position sur ces points soit étudiée à nouveau par les pays donateurs de la Banque de développement des Caraïbes ainsi que d'autres institutions financières.

167. Ma délégation ne veut pas donner l'impression que nous venons mendier de l'aide partout où nous pouvons en trouver.

168. Nous sommes fermement convaincus que, si on lui en donne l'occasion, notre peuple peut apprendre les techniques nécessaires au développement de notre pays. Nous sommes fermement convaincus qu'un financement plus réaliste et à des conditions plus favorables pour les pays moins développés nous permettrait de travailler par nous-mêmes. Nous souscrivons à ce que disait John Donne : aucun homme n'est une île en soi;

<sup>9</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingtième session*, vol. 1 : *Résolutions*, p. 63.

et nous, qui faisons partie de cette chaîne de petites îles — appelées maintenant Saint-Vincent-et-Grenadines —, avons appris cette vérité à nos dépens.

169. Nous reconnaissons que nous continuons à vivre dans l'interdépendance malgré notre accession à l'indépendance.

170. Nous espérons pouvoir contribuer aux efforts de l'Organisation en vue d'appliquer la Charte des Nations Unies. Nous croyons que l'ONU pourra être un instrument efficace uniquement lorsque les nations placeront les intérêts de la communauté internationale avant les leurs, et lorsque tous les pays, y compris le nôtre, com-

prendront leur devoir qui est de subordonner l'intérêt national à l'intérêt global, conformément à la Charte.

171. Nous sommes profondément convaincus que ces principes doivent constituer le pilier de la structure que nous aiderons à construire et à laquelle nous venons avec fierté de nous incorporer en tant que cent cinquante-quatrième Etat Membre de la famille des nations. Je vous donne l'assurance, monsieur le Président, de la coopération du nouvel Etat Membre de Saint-Vincent-et-Grenadines.

*La séance est levée à 17 h 25.*